

Seance ordinaire du 1^{er} mars 1953.

Le premier mars mil neuf cent cinquante trois à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M^r Jean Louis Allary, Maire.

Présents : M^{rs} Philippeau. Ferret. Phoinmier. Viollet. Mazière. Bajule. Allary, Maire.

Absents : M^{rs} Campot. Laure. Galloux. Martin.

Bureau de Bienfaisance.

Présents : M^r Paul Arthur. Bajule Joseph.

Assistance aux vieillards.

M^{me} Veuve Raynaud habitant chez Zoubert, paralysée depuis près d'un an a besoin d'une tierce personne pour s'occuper d'elle, demande l'assistance aux vieillards. Sa demande est admise à l'unanimité.

Assistance Médicale Gratuite.

M^{me} Veuve Bouyer habitant à Rozet demande l'A. M. G. pour sa fille Raymonde âgée de 15 ans, qui a besoin de soins et de repos. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Gérant de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur le Percepteur du canton de Villebois. Lavalette comme gérant de la Cantine scolaire.

Electrification des écarts

A la dernière réunion du Syndicat d'Electrification des projets ont été

Angoulême, le 30 MARS 1953

L'Inspecteur de l'Enseignement Pri-
maire d'Angoulême, 1ère Circonscription
à Monsieur le Maire de *Combrès*

Monsieur le Maire,

La circulaire du 20 Février 1953 (B.O N° 10, page 772), oblige
les Receveurs Municipaux à être Gérants des Cantines Scolaires.

Je vous prie donc le bien vouloir m'adresser de toute urgence
une délibération du Conseil Municipal désignant M. le Percepteur
du Canton de *Villedoux. Lar* comme Gérant de la Cantine Scolaire.

Sans cela, vous ne pourriez percevoir les subventions pour les-
quelles votre Commune est proposée.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes senti-
ments distingués.

L'Inspecteur de l'Enseignement
Primaire:

P. BARRE.

Inspecteur de l'Enseignement Primaire
85, Rue du Pont de Véchillot
Angoulême.

élaborés en vue du renforcement du réseau électrique sur la commune de Combrès. Considérant que quatre transformateurs seraient nécessaires dans la commune (Moulin, Prof. Combrès, la Rue, Lafauds) et coûteraient 20 millions et la part contributive de la commune de 20%, il y aurait lieu d'émettre un emprunt (prêt à 30 ans; intérêt 6%). Cette proposition paraît acceptable, toutefois une décision ne sera prise qu'à une réunion ultérieure.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits. Ont signé tous les membres présents

Keary

Abelpey

Luz

Thoumiz

Tollet

Mazier

Prapier